



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le **15/01/2026**
ID : 057-245700695-20260106-D2026_04_SI-AR

DECISION 2026-04

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances CNP Assurances Iard d'un montant de 1 110 € et correspondant aux frais de remise en état de deux potelets bois et d'un panneau de signalisation sur VICC, suite à un accident de la circulation survenu à Roussy-le-Bourg, le 9 octobre 2025.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 janvier 2026

Le Président
Michel PAQUET